



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des Procédures Environnementales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque

COMMUNE de SAINT-SAVIN

Une enquête publique est prescrite sur le territoire de la commune de **SAINT-SAVIN** du **lundi 17 février 2025 au mardi 18 mars 2025 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque dans cette commune.

Le projet développera une puissance d'environ 4,975 MWc, avec une production électrique attendue de 6,228 Gwh/an. Il s'étendra sur une surface de 5,49 ha.

Le responsable du projet photovoltaïque est la société CENTRALE SOLAIRE DES SEQUOIAS, située 29 rue des trois cailloux 80000 AMIENS.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées au représentant du maître d'ouvrage, Monsieur Bastien BRUN, Responsable projets & autorisations Photovoltaïque à l'adresse mel : bbrun@h2air.fr ou par téléphone au n° +33 6 75 70 72 66.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant les dossiers de permis de construire avec l'étude d'impact ainsi que les divers avis émis sur ce projet, à la mairie de SAINT-SAVIN, située 1 place de la Mairie, 33920 SAINT-SAVIN aux jours et heures habituels d'ouverture, où il pourra faire part de ses observations sur des registres d'enquête ouverts à cet effet.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : <https://www.gironde.gouv.fr>, rubrique « Publications », « Publications-legales », « Enquetes-publiques-consultations-du-public-declarations-d-intention-decisions-examen-cas-par-cas », « Enquete-publique-Consultation-du-public-2025 ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde. Les observations pourront aussi être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de SAINT-SAVIN, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative : DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public. Un accès gratuit au dossier est également garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Service du département.

Monsieur Pascal LEFEVRE, ingénieur chimiste retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Monsieur François FAURE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans la mairie de SAINT-SAVIN pour recevoir les observations, les :

- lundi 17 février 2025 de 8h30 à 12h30
- samedi 22 février 2025 de 8h30 à 12h30
- lundi 10 mars 2025 de 8h30 à 12h30
- mardi 18 mars 2025 de 14h00 à 18h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an dans la mairie de SAINT-SAVIN, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde – Service des Procédures Environnementales, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr/publications/publications-legales.

Le préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur les demandes de permis de construire déposées par la société CENTRALE SOLAIRE DES SEQUOIAS.